

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 21 mars 2013 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances sous la présidence de Monsieur Jean STOHR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2013.

17 conseillers étaient présents.

A donné procuration : Monsieur JOURDE Jean à Monsieur MONTEIL Daniel.

Monsieur ALANORE André est nommé secrétaire de séance.

Madame Carole CHAPON trésorière participe à la partie du conseil relative aux questions financières et budgétaires.

Le compte- rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2013 est adopté à l'unanimité sans aucune remarque.

## **I Le compte administratif**

Monsieur le maire précise dans un court exposé les conditions dans lesquelles ce compte administratif s'est construit. Il indique que le compte administratif 2012 résulte de l'exécution de diverses décisions modificatives du budget primitif qui n'avait pas été voté en mars 2012.

Monsieur le maire présente en suite au Conseil Municipal les chiffres du compte administratif 2012, en s'appuyant sur les documents mis à la disposition des conseillers.

Monsieur ROY s'inscrit en faux et fait observer tout d'abord que le Compte Administratif confirme l'erreur de la Chambre Régionale des Comptes puisqu'il intègre la modification de virement à la section d'investissement. Cette erreur avait été notifiée par la DGFIP en juillet 2012. Il indique de plus, que la chambre régionale des comptes avait autorisé la construction des bains nature mais avait réduit les investissements destinés au renouvellement du matériel.

Les résultats affichés confirment selon lui la justesse et la rigueur de sa gestion. Les soldes intérimaires de gestion révèlent un excédent brut d'exploitation de 778 722.89€, une marge brute d'autofinancement de 257 166.77€ et un fonds de roulement à 290 567€. Il en déduit que la commune n'a pas de problème pour financer sa charge financière (intérêt et capital de l'emprunt) qui est à hauteur de 633 045.62€

Il estime que le groupe « Rassembler Neuvic » et celui de Monsieur GOUNEL ont trompé l'opinion.

Monsieur ALANORE répond que la baisse du montant des emprunts est une impérieuse nécessité pour éviter d'alourdir la charge financière, et que le fonds de roulement constaté en fin 2012 aurait été négatif si un emprunt de 435000 € n'avait pas été réalisé.

Monsieur BOUSSEYROUX indique que ce Compte Administratif se clôture dans un contexte particulier mais reflète un problème structurel. La marge réelle d'autofinancement s'élève à un peu plus de 100 000€ avec utilisation régulière de ligne de trésorerie pour assurer l'équilibre. D'autre part 35 à 40% de la dette a été contractée entre 2008 et 2012. Malgré une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement nous dégageons une marge d'autofinancement très faible. Enfin pour répondre à Monsieur ROY concernant l'erreur de la Chambre Régionale des Comptes, pourquoi ne pas avoir saisi madame le Préfet d'une procédure de recours. S'agit-il d'une erreur ou d'un oubli ?

Monsieur ROY répond que l'erreur de la Chambre Régionale des Comptes a été confirmée par la DGFIP. "Nous n'avons pas fait de recours, car nous avons reçu la conclusion de la Chambre Régionale des Comptes durant le week-end. Le lundi nous avons demandé un rendez-vous à madame le préfet, qui avait déjà validé le budget." dit-il.

Enfin il précise que le poids de la dette était beaucoup plus élevé lorsque Monsieur BOUSSEYROUX était son premier adjoint et que les lignes de trésorerie sont nécessaires compte tenu des délais de versement des subventions.

Monsieur le maire constate que les écarts d'analyse sont trop importants pour que chacun puisse se comprendre, mais confirme que la commune est deux fois plus endettée que les autres communes de même strate.

Madame CHAPON trésorière précise que le remboursement de la dette est de 215€/habitant à comparer avec 106€/habitant au niveau du département, à 80€/habitant pour la région et à 70€ par habitant au plan national tout en tenant compte des dotations de l'Etat (DGF) qui sont de 397€/habitant pour Neuvic, de 229€ par habitant au niveau départemental, de 215€ par habitant au plan régional et de 181€ par habitant au niveau national.

Après des échanges sur les modalités d'affectation des lignes de trésorerie entre Messieurs BOUSSEYROUX, ROY, BERTRANDY et le maire ; le maire se retire de la salle pour que les conseillers procèdent au vote du compte administratif.

Monsieur BARTHES préside alors l'assemblée et recueille les résultats du vote.

Le compte administratif principal est adopté par 17 voix pour, et 1 voix contre.

Au retour du maire dans la salle, les conseillers adoptent à l'unanimité les comptes administratifs du CCAS et des pompes funèbres.

## **II Le compte de gestion**

Monsieur le maire soumet au vote du Conseil Municipal les résultats du compte de gestion 2012 qui sont, de fait, identiques à ceux du compte administratif.

À l'unanimité le conseil municipal valide et adopte le compte de gestion 2012.

## **III Affectation des résultats**

Monsieur le maire propose l'affectation des résultats 2012 dans le budget 2013.

À l'unanimité le conseil municipal valide l'affectation des résultats.

## **IV Vote des trois taxes**

Monsieur le maire propose de ne pas modifier les taux d'impositions locaux.

André ALANORE fait remarquer que l'Etat a décidé d'augmenter les bases de calculs des impôts de plus de 2%.

À l'unanimité le conseil municipal valide le maintien du taux des taxes au niveau de celui de 2012.

## **V Vote du budget 2012**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal les chiffres du projet de budget primitif 2013.

Dans la section de fonctionnement, les dépenses sont contenues. Elles augmentent de 0.86% par rapport à 2012.

L'excédent de fonctionnement qui sera dégagé viendra cofinancer les investissements 2013 à hauteur de 535 630.86 €.

La section d'investissement a été construite avec les priorités suivantes :

- achever les travaux en cours :PAB, éclairage public
- commencer des travaux de rénovation du stade (pelouse, clôture)
- rééquiper en matériel, les services techniques après constat de l'état d'usure du matériel,
- maintenir le budget consacré à la voirie au niveau de 2012
- préparer l'ouverture d'une cantine scolaire
- améliorer les conditions d'accueil des touristes au camping
- équiper la plage de jeux pour enfants pour la rendre plus attractive y compris hors des périodes de vacances d'été.
- agrandir le columbarium.

- aider les chasseurs à aménager un local de venaison conforme aux normes.

Les dépenses pour les opérations prévues en 2013 sont en réduction pour éviter un recours excessif aux emprunts.

Le recours à l'emprunt a donc été ramené à 350 042 € en le diminuant également de 21.7% afin de le rendre compatible avec les capacités des finances communales.

Monsieur ROY demande pourquoi la démolition de la « maison Madesclaire » n'apparaît pas dans le détail des opérations programmées et regrette qu'aucune concertation n'ait été organisée pour l'aménagement du stade Calary, dont les travaux pourraient bénéficier de 40% de subventions de l'Etat et du Conseil Général.

Monsieur le maire lui répond que la démolition fait partie du projet du PAB, donc du budget PAB et il rappelle que les crédits sont votés au chapitre et pas ligne par ligne.

Monsieur BOUSSEYROUX demande à Monsieur le conseiller général si la commune peut espérer une subvention du Conseil Général de 40% chaque année si la commune envisageait de phaser le projet du stade CALARY.

Monsieur ROY répond que cela peut être étudié par le Conseil Général à condition que le dossier soit déposé à temps et surtout étayé.

Monsieur MONTEIL s'interroge sur l'opportunité de remplacer le camion étrave par un tracteur.

Monsieur MAURIANGE et Monsieur le maire expliquent que le camion n'était utilisé que 15 jours par an. Avec les tracteurs d'aujourd'hui, le déneigement s'effectuera aussi vite, avec plus de sécurité et le tracteur pourra être utilisé pour d'autres travaux.

Monsieur BOUSSEYROUX trouve que ce budget évite la dérive des finances communales, mais constate que les charges générales continuent de progresser ce qui explique la faiblesse de la marge de manœuvre.

L'excédent de fonctionnement est certes de 535 000€ mais la charge d'emprunt s'élève à 502 000 € soit 33 000 € de marge. De plus les dotations de l'Etat sont en baisse et fait remarquer en lui rendant hommage que le Président de la République a eu le courage de l'annoncer.

En outre, il souhaiterait qu'une réflexion communautaire soit lancée concernant le renouvellement du matériel roulant.

Enfin il pense que la réflexion sur ce budget n'est pas allée jusqu'au bout, en effet, les investissements proposés sont parfois décevants et auraient pu être phasés.

Monsieur ROY rétorque que la communauté de communes a aussi ses contraintes financières et qu'elle ne peut être sollicitée pour tout.

Après ce débat Monsieur le maire propose de passer au vote du budget primitif : avec 9 voix pour, 8 voix contre, et une abstention ; le budget primitif 2013 est adopté.

Ensuite et à l'unanimité le conseil municipal valide et adopte le budget primitif du CCAS après que Monsieur BOUSSEYROUX ait fait remarquer que l'ancien maire n'a jamais fait fonctionner le CCAS.

À l'unanimité le conseil municipal valide et adopte le budget primitif des pompes funèbres.

## **VI Indemnités de fonction des élus.**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les nouveaux taux de rémunérations des élus (maire et adjoints) afin de ne pas dépasser les rémunérations des années antérieures.

Avec 9 pour, 8 abstentions et une non-participation les nouveaux taux sont applicables.

## **VII Ecole de musique**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de participation financière annuelle de la commune à l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse de Haute Corrèze.

A la demande de Monsieur ROY, Monsieur ALANORE donne des précisions sur les relations financières entre l'Ecole de Musique et la fanfare de Neuvic.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette participation.

### **VIII Modification des emplois communaux**

Monsieur le maire présente au conseil municipal, le projet de modification des emplois communaux qui évolue suite à la titularisation de la monitrice au centre équestre.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les élus acceptent cette modification.

### **IX Médecine préventive**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Corrèze pour l'organisation des visites médicales du personnel communal.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les élus valident cette adhésion.

### **X Subventions aux associations**

Monsieur BARTHES présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des demandes de subventions aux associations en mettant en parallèle leurs dotations 2012, leurs demandes 2013 et le montant validé en commission des finances.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les élus valident ces subventions après que Messieurs ROY et ALANORE se soient abstenus respectivement pour le vote des subventions à la SSN et au CPIE .

### **XI Vente du matériel**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la liste du matériel usagé ou irréparable qui doit être vendu.

Après en avoir débattu, les élus acceptent et à l'unanimité la vente de ce matériel.

### **X Questions diverses**

Monsieur BOUSSEYROUX demande pour quelle raison les arbres de la rue du collège ont été abattus.

Monsieur le maire répond que cela s'est fait à la demande des riverains et qu'ils seront remplacés ultérieurement par des feuillus.

Monsieur BOUSSEYROUX demande des précisions sur le changement de certains panneaux de signalisation .

Monsieur le maire répond que des devis d'entreprises ont été demandés.

Monsieur le maire précise également qu'une étude est en cours avec le centre technique départemental pour l'arrachage de la haie d'ifs au droit de la stèle H. QUEUILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

La secrétaire de séance

Le Maire

ALANORE André

Jean STOHR